

République Française

Département de Savoie

Commune de MOTZ

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2020

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 24 juin 2020, à 20 heures salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Etaient présents : M. Clerc Daniel, Mme Dejeu Marie-Thérèse, M. Clerc Gérard, M. Jeantet Denis, M. Berthet Olivier, Mme Buckley Zoé, M. Fani Sébastien ; M. Laloy Vincent, M Morelle Olivier, Mme Ortiz-Gutierrez Myriam, M Remondat Roland

Absent excusé : Néant

Madame Myriam Ortiz-Gutierrez est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Vote des comptes de gestion et comptes administratifs

Madame Marie-Thérèse Dejeu, adjointe, présente les comptes administratifs de l'Espace Sport et Nature du Fier (ESNF) puis de la commune, ceux-ci étant en concordance avec les comptes de gestion dressés par la trésorerie

Compte administratif 2019 de l'ESNF

Résultat 2018	+ 1 490 229.40
Résultat de fonctionnement	- 82 503.20
Résultat d'investissement	- 2 045 576.85
Résultat global de clôture 2019	- 637 850.65

Compte administratif 2019 de la commune

Résultat 2018	+ 1 161 974.12
Résultat de fonctionnement	+ 456 618.82
Résultat d'investissement	- 80 181.17
Résultat global de clôture 2019	+ 1 538 411.77

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal

Vote des taux fiscaux 2020

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2019 :

- Taxe d'habitation : 4.15 %
- Taxe foncière bâti : 10.57 %
- Taxe foncière non bâti : 11.91 %

Soit un produit fiscal de 288 066 €

Il expose que suite à la volonté de l'Etat de supprimer la taxe d'habitation son taux est désormais gelé ; pour un produit 2020 fixé à 30 237 €.

Le conseil municipal doit donc fixer les taux du foncier bâti et non bâti.

Le conseil municipal décide de conserver les taux de 2019, soit un produit fiscal attendu (en y ajoutant le montant gelé de la taxe d'habitation) de 291 398 €.

L'augmentation des bases d'imposition fixées par les services fiscaux permet donc une augmentation de 3 332 € du produit fiscal.

Subventions 2020

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

Anciens combattants	60 €
Amicale des donneurs de sang de Chautagne	110 €
Les Petits Chautagnards (cantine Maternelle et garderie Périscolaire à Serrières)	3 788 €
Haut Rhône N'Rollers	500 €
Union Cycliste Seyssel – Frangy – Motz (30 € par adhérent + subvention exceptionnelle pour épreuve départementale des Ecoles de cyclisme – épreuve initialement prévue à l'ESNF en avril 2020 et reportée à l'automne)	530 €
USEP école de Chautagne (30 € par adhérent)	90 €
Club Arts Martiaux Judo de Seyssel (30 € par adhérent)	150 €
Football club de Chautagne (30 € par adhérent)	300 €
Tennis Club Corbonod (30 € par adhérent)	150 €
Ski Club Seysselan (30 € par adhérent)	180 €
Vive le Cinéma (cinéma de Seyssel)	100 €
Compagnie la Pluie et le Beau Temps	100 €
Jeunes sapeurs pompiers de Chautagne	90 €
Handisport Savoie	60 €
Restaurant du Cœur	60 €
Prévention Routière	60 €

Suite à une augmentation du montant de la subvention demandée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) organisant la Foire aux Savoir-Faire sur la commune de Motz (2 200 € au lieu de 1 500 € les années précédentes), un complément d'informations est demandé.

Budgets primitifs 2020

Le conseil municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs suivants :

• Espace Sport et Nature du Fier :	
Résultat 2019	- 637 852
<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses	262 000
Recettes (dont une subvention du budget principal de 965 752)	1 131 852
<u>Investissement</u>	
Dépenses	395 000
Recettes (reliquat subvention)	163 000
<u>En résumé :</u>	
Résultat 2019	- 637 852
Dépenses 2020	657 000
Recettes 2020	1 294 852

- **Budget communal**

Résultat 2019	1 538 410
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	1 461 017
Recettes	781 220
<u>Investissement</u>	
Dépenses	889 343
Recettes	30 730
<u>En résumé</u>	
Résultat 2019	1 538 410
Dépenses 2020	2 350 360
Recettes 2020	811 950

Lignes d'investissements communaux retenus pour 2020

Aménagement du Chef Lieu
Acquisition d'un véhicule
Travaux de voirie
Aménagement de terrains divers
Frais d'étude divers

Commissions et délégations

- **Commissions**

Onze commissions communales ont été créées. Monsieur le Maire est membre de toutes les commissions

➤ Secteur finances : référent M. Denis Jeantet

- Budget / demande et suivi de subventions : M. Gérard Clerc – Mme Marie-Thérèse Dejeu
- Economie – agriculture – tourisme : M. Gérard Clerc – M. Olivier Berthet – Mme Zoé Buckley – M. Sébastien Fani – M Vincent Laloy
- Relations Vacancéole /Suivi ESNF : M. Olivier Berthet

➤ Secteur travaux – urbanisme : référent M. Gérard Clerc

- Gestion des équipements communaux : Mme Myriam Ortiz-Gutierrez Myriam – M. Olivier Morelle – Mme Zoé Buckley – M Roland Remondat
- Logements : M. Olivier Morelle – M. Roland Remondat
- Environnement : M. Vincent Laloy – M. Denis Jeantet – Mme Marie-Thérèse Dejeu
- Suivi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : M. Roland Remondat

➤ Secteur social – scolaire – culture – loisirs : référent : Mme Marie-Thérèse Dejeu

- Scolaire et social : Mme Myriam Ortiz-Gutierrez
- Sports – événementiel : Mme Myriam Ortiz-Gutierrez – Mme Zoé Buckley – M. Olivier Morelle
- Fleurissement – cadre de vie : M. Sébastien Fani – M. Vincent Laloy
- Communication : M. Denis Jeantet – M. Olivier Morelle

➤ Commission paritaire pour la délégation de service public Vacancéole :
M. Daniel Clerc – M. Denis Jeantet – M. Olivier Berthet

➤ Commission communale des Impôts directs

Elle se réunit une fois par an, en général au premier trimestre de l'année. Elle a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations des locaux d'habitations recensés par les services fiscaux. Le conseil municipal désigne 24 membres inscrits sur la liste électorale, et aux rôles des impositions directes locales de la commune. Parmi les 24 personnes désignées, le Directeur des Finances Publiques en nommera 12.

• **Délégations**

Sont délégués :

➤ Conseil d'école :

Titulaires : Mme Marie-Thérèse Dejeu – Mme Myriam Ortiz-Gutierrez
Suppléant : M. Olivier Morelle

➤ SIVU Ecole maternelle :

Titulaires : Mme Marie-Thérèse Dejeu – Mme Myriam Ortiz-Gutierrez
Suppléant : M. Daniel Clerc

➤ ALCC : Mme Marie-Thérèse Dejeu

➤ Syndicat du Haut-Rhône : M. Sébastien Fani

➤ Carrière d'Anglefort : M. Sébastien Fani

➤ Métropole Savoie : M. Daniel Clerc

➤ Délégué élu CNAS :

La mission du Centre National d'Action Sociale est d'apporter des aides sociales aux agents actifs et retraités de la fonction publique, moyen légal pour la commune de répondre aux obligations qui lui sont faites d'apporter des aides sociales aux agents. La commune est adhérente depuis plusieurs années. Le conseil municipal nomme M. Daniel Clerc, délégué élu

➤ Référent Ambroisie : M. Daniel Clerc

Location de l'Auberge

L'ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de Covid-19 prévoit l'impossibilité pour tout bailleur de mettre en œuvre des pénalités financières dont l'échéance de paiement intervient entre le 12 mars 2020 et l'expiration d'un délai de deux mois après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi l'obligation de régler les loyers demeure. Il s'agit simplement d'éviter les sanctions liées au non-paiement.

Le conseil municipal, peut, cependant, s'il le souhaite, faire la remise gracieuse, d'un certain nombre de loyers.

Suite à la demande écrite de la société KBA gérant l'auberge de Motz, le conseil municipal décide de mettre en attente le règlement des loyers commerciaux pour les mois de mars, avril et mai 2020. Il demande à ce que lui soient transmis les bilans des années 2019 et 2020 avant de prendre toute décision.

Convention avec Enedis :

Le conseil municipal accepte que soient réalisés, par ENEDIS, sur la parcelle D 996, à Challien, les ouvrages nécessaires au fonctionnement de la future station d'épuration de Châteaufort.
Il charge Monsieur le Maire de signer la convention correspondante.

Accueil périscolaire.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune ayant quitté le Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne en 2019, un accueil périscolaire avait été mis en place, dans les locaux de notre école communale, en collaboration avec l'ALCC (Animation Loisirs et Culture en Chautagne) pour l'année scolaire 2019-2020.

Devant la satisfaction des enfants ayant fréquenté cette accueil périscolaire et de leurs familles, le conseil municipal décide de reconduire cette action et charge Monsieur le Maire de signer, avec l'ALCC, la convention correspondante pour l'année scolaire 2020-2021.

Questions diverses

- Circulation dans le Hameau des Iles :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, la pétition transmise par les habitants des Iles concernant la vitesse excessive et la circulation des Poids Lourds dans la traversée de leur hameau.
Après discussion, il est décidé d'installer la signalisation suivante : « Interdiction de transports de marchandises – sauf desserte locale », à chaque extrémité du Hameau, et de rappeler par arrêté municipal la limitation de la vitesse à 30 km/h sur le chemin des Iles.

- Coupon Motz-Loisirs

Le conseil municipal décide de reconduire l'aide financière de 20 € pour toute adhésion à une association à but non lucratif pour les enfants âgés de 3 à 17 ans inclus et résidant à Motz. Cette participation se matérialisera par un coupon que les parents devront remettre à l'association de leur choix, au moment de l'adhésion des enfants. L'association déduira des frais d'inscription la somme de 20 euros (voir document ci-joint)

La séance est levée à 22h45.

INFORMATIONS GENERALES

Réouverture du Relais de Chautagne

Le Relais Grand Lac a ré-ouvert ses portes, normalement, depuis le 22 juin

MANIFESTATIONS A VENIR

BROCANTE VIDE-GRENIER Mardi 14 Juillet Châteaufort	CONCERT de musique classique Duo Ziriab Vendredi 24 juillet –19h Eglise (Bach, Villalobos,...) Entrée libre Les deux jeunes musiciens font une tournée à vélo dans notre région
LE PIANO DU LAC CONCERT FLOTTANT Yoopy Jazz boat Mardi 4 et Mercredi 5 Août-19h Espace Sport et Nature du Fier 10 euros	Concert Eglise Journées du patrimoine en septembre Date et heure à déterminer
Foire aux savoir-faire Salle de la mairie Début octobre Date et heure à déterminer	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Lundi de 14h45 à 16h45 Mercredi de 9h à 11h
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Prix Rosine Perrier 12 romans à lire et donner son avis pour choisir le lauréat .	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Premières Pages Un livre offert à tout enfant né en 2019.
POUR VOUS INFORMER	
Site internet : www.mairie-motz.fr Application Panneau Pocket Panneau lumineux à Châteaufort	



Accueil Périscolaire RENTREE 2020



Pour qui : TOUS LES ENFANTS scolarisés de la petite section de maternelle au CM2

Où : à l'École de MOTZ

Quand : de 16h45 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

La Commune de Motz propose, pour la 2^{ème} année consécutive, au sein de son cœur de villages, des activités périscolaires, après les journées d'école.

Soutieuse de la qualité des activités et consciente de l'exigence d'un encadrement sérieux, la municipalité a travaillé et a confié ce service à une association locale compétente dans les domaines de l'animation et de l'enfance. Espérant que ces activités sauront satisfaire le plus grand nombre, tous les acteurs de ce dispositif restent bien sûr à votre écoute pour ajuster et faire évoluer ces prestations, dans le but de rester au service des familles.

Déroulement

Les enfants seront accueillis par une animatrice à l'arrivée du bus de Serrières et à la sortie de l'école de Motz.

Nouveauté 2020 : à compter de la rentrée de septembre, un service de transport sera assuré pour prendre en charge les enfants non inscrits au bus scolaire, directement à la sortie de l'école de Serrières.

Un goûter sera fourni aux enfants. Ils pourront ensuite profiter d'une activité proposée par l'animatrice (loisirs créatifs, jeux sportifs...). A partir de 17h45, commencera l'aide aux devoirs.

Les enfants et les parents sont sollicités pour donner des idées, leur avis afin d'améliorer ce service organisé par la commune avec l'ALCC.

Modalités d'inscription (directement auprès de l'ALCC)

Lors de la première inscription, quelques renseignements vous seront demandés.

- **Par mail au centre socioculturel ALCC** : accueil@alcc73.fr
Merci d'indiquer les jours où vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s).

- **Directement au Centre social** au 90 chemin des Choîtres à Chindrieux
(selon les horaires d'ouverture suivants)

Lundi et Mardi 9h 12h et 14h 18h - **Mercredi et Vendredi**: 9h 12h et 14h à 17h - **Jeudi** : 9h 12h
Horaires d'été : 8h 13h (fermeture estivale du 10 août au 23 août 2020)

- **Par téléphone** : 04.79.54.52.54

Modalités de facturation

L'animatrice note pour chaque enfant son heure d'arrivée et de départ. Elle transmet au centre socioculturel ALCC les éléments à chaque fin de semaine. Une facturation est transmise à chaque période (Nov-Déc-Fév-Avril-Juin). Il est possible de consulter, sur simple demande, auprès de la Directrice de l'association, les éléments qui auront servi à la facturation.

Tarifs

OF - 290€ :	0,4 € le quart d'heure
OF de 291 à 560 €	0,55 € le quart d'heure
OF de 561 à 701 €	0,70 € le quart d'heure
OF de 702 à 999€	0,80 € le quart d'heure
OF + 1000€	0,90 € le quart d'heure

La Collectivité et l'Association s'engagent à respecter les protocoles et directives relatifs au contexte Covid-19 - Le dispositif pourra être modifié en fonction de la réglementation.

COUPON MOTZ-LOISIRS



Pour l'année scolaire 2020-2021, la Commune de Motz renouvelle son engagement et sa participation financière à l'inscription des enfants aux activités de loisirs, artistiques, sportives et/ou culturelles.



Cette aide s'élève à **20 euros par enfant, âgé de 3 ans à 17 ans inclus, résidant à Motz**, pour toute adhésion à une association à but non lucratif (association chautagnarde ou extérieure)



Cette participation se matérialisera par un « coupon » que vous devrez remettre à l'association de votre choix, au moment de l'adhésion de votre (vos) enfants(s). L'association déduira de vos frais d'inscription la somme de 20 euros, puis elle recevra, de la part de la Commune, le versement de cette subvention.

Espérant que cette proposition convienne au plus grand nombre d'entre vous, nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Si vous êtes intéressés par ce service, alors nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec le secrétariat de mairie, avant le Samedi 05 septembre 2020, pour l'impression du coupon nominatif réservé à votre enfant. Pour ce faire, il vous suffit de compléter ce document et de le déposer au secrétariat de mairie.

Coordonnées du secrétariat de mairie : 04.79.63.71.70 - commune@motz.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie : Mardi de 13h00 à 17h30 - Jeudi de 13h00 à 16h45 - Samedi de 9h00 à 12h00

Enfant 1: Nom..... Prénom.....
Date de naissance..... Classe.....
Enfant 2: Nom..... Prénom.....
Date de naissance..... Classe.....
Enfant 3: Nom..... Prénom.....
Date de naissance..... Classe.....
Représentant légal: Nom..... Prénom.....
Tél..... Mail.....
Adresse.....

